



## Augmentation loyer local commercial

Par **Icalbi**, le **06/11/2020** à **19:53**

Bonjour mon entreprise loue un local commercial depuis le 20 janvier 2011 . 11 y a eu reconduction sans recevoir de courrier du bailleur. Je vais déménager et vais donc envoyer courrier par huissier avant fin décembre afin d'être libre à partir du 30 juin de l'année suivante. Mon bailleur me dit qu'il va augmenter les loyers sur les 6 derniers mois de presque 10% en se basant sur les indices de chaque année. En a t il le droit ?

Merci.

Par **Yukiko**, le **06/11/2020** à **21:38**

Bonjour,

Si le bailleur fait application d'une clause du bail selon laquelle le montant du loyer est actualisé chaque année sur un indice, il en a le droit. 10% est le maximum possible sur une année.